



NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.  
LIMITÉE  
E/CN.14/AMA/53  
20 septembre 1974  
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES

Deuxième réunion du Comité exécutif  
de l'Association des banques centrales  
africaines

Washington, 28 septembre 1974

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES  
1973 - 1975

A. RAPPORT INTERIMAIRE

1. Un programme de travail de l'Association des banques centrales africaines pour les années 1973-1975 (E/CN.14/AMA/42) a été établi par le secrétariat et soumis à l'examen du Conseil des gouverneurs de l'Association, réuni à Lagos du 20 au 24 août 1973. Le programme suit les quatre points définis lors de la réunion inaugurale de l'Association :

- 1) Recherches;
- 2) Formation et cycles d'études;
- 3) Assistance technique et services consultatifs;
- 4) Etudes des problèmes monétaires internationaux du moment.

I. Recherches

2. Le projet préparé par le secrétariat avait proposé huit études à accomplir. Il a été souligné que ces recherches seront menées par le secrétariat, par les Comités sous-régionaux, par des experts africains et par certaines banques centrales membres désignées par le Président de l'Association.

3. Le Conseil des gouverneurs, tout en remarquant que le projet était assez chargé, l'a retenu et a donné la priorité à la réalisation du sujet relatif aux incidences des problèmes monétaires et commerciaux du monde sur l'économie des pays africains. Il a laissé au secrétariat le soin de déterminer l'ordre d'importance des autres études.

4. Le Président de l'Association a demandé au secrétariat de lui communiquer ses propositions relatives à la répartition et à la préparation des études. A la suite d'échanges de vues entre le Président et le secrétariat, il a été

convenu que le secrétariat serait chargé de la réalisation des deux études suivantes :

- a) Incidences des problèmes monétaires et commerciaux du monde sur l'économie des pays d'Afrique;
- b) Financement des crédits à l'exportation et assurance-crédit à l'exportation.

5. Le Président a estimé préférable de demander aux membres de l'Association de contribuer volontairement à la réalisation des autres études. Par sa lettre du 30 avril 1974, il les a invités à apporter cette contribution. Une autre lettre dans ce sens leur a été adressée par le secrétariat. De plus, celui-ci a fait état de ces lettres dans les réunions des Comités sous-régionaux auxquelles il a participé. Deux réponses seulement ont été reçues par le secrétariat. La première provenant de la Central Bank of Kenya, soulignant sa disposition pour réaliser l'étude sur "La création de systèmes de paiements sous-régionaux" et la deuxième provenant de la part de la Bank of Sierra Leone soulignant sa disposition pour réaliser l'étude sur "Les investissements privés étrangers en Afrique". Les deux banques attendent la confirmation de leur proposition.

6. Les quatre autres études sont :

- a) Le rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources financières intérieures;
- b) Aide au développement;
- c) Aide conditionnelle;
- d) Appareil et procédure nationaux en matière de financements étrangers.

7. Il revient au Président de l'Association de confirmer les offres reçues par les deux banques ci-haut mentionnées. D'autres banques pourraient être éventuellement chargés de réaliser les quatre autres études.

#### Travaux du secrétariat

8. Le secrétariat poursuit les travaux relatifs aux deux études dont il est chargé.

- a) Incidences des problèmes monétaires et commerciaux du monde sur l'économie des pays d'Afrique

9. Après la réunion de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire et de la Banque mondiale tenue à Nairobi en septembre 1973 qui a fixé une date limite pour l'élaboration d'un projet de réforme du système monétaire international, le secrétariat de la CEA a estimé qu'une rencontre autour d'une table ronde groupant un certain nombre de personnalités mondiales qualifiées dans les domaines monétaires et économiques aiderait à mettre en relief les intérêts

de ces pays et permettrait d'élaborer un document à soumettre à la considération des autorités chargées de la réforme du système monétaire international. Cette réunion a eu lieu du 21 au 23 janvier à Addis-Abéba. Le secrétariat avait engagé un expert africain qualifié dans les domaines monétaires et économiques pour coopérer dans les travaux de la table ronde et dans l'élaboration de ses recommandations.

10. Une note intitulée "Vers une conception africaine de la réforme monétaire internationale" a été soumise à la réunion. La table ronde a procédé à un examen général et détaillé des problèmes découlant de l'état actuel et des perspectives d'avenir de la réforme monétaire internationale du point de vue des pays africains et compte tenu de la nécessité de définir des positions et démarches propres à défendre et à favoriser leurs intérêts, sans porter préjudice à la communauté internationale dans son ensemble.

11. Un résumé des principales conclusions a été établi auquel ont été annexés deux mandats du groupe de travail; le premier sur les incidences de l'augmentation récente du prix du pétrole et le deuxième sur le régime généralisé de flottement des monnaies. A cet effet le secrétariat avait engagé deux consultants : le Professeur Y.Z. Kyesimira - Makerere University, qui a préparé un document intitulé "L'effet de la hausse du prix du pétrole sur les économies africaines - Propositions tendant à remédier aux problèmes de liquidités et de financement liés à cette hausse" et le Professeur S.R. Dixon Fyle - University of Sierra Leone, qui prépare un document sur la "Fixation des taux de change en Afrique dans les conditions d'un régime généralisé de flottement des principales monnaies du monde".

12. D'autres travaux dans ce domaine ont également été accomplis. Soulignons particulièrement les débats et les recommandations sur le premier sujet du deuxième séminaire de l'Association qui s'est tenu au siège du secrétariat du 5 au 16 août dernier et dont en parlera dans un document à part 1/.

13. La nature de ce sujet appelle naturellement des études suivies. Le secrétariat, qui suit continuellement l'évolution des problèmes monétaires et commerciaux mondiaux élaborera les études nécessaires et les soumettra à la prochaine réunion de l'Association.

b) Financement des crédits à l'exportation et assurance - crédit à l'exportation

14. On se rappelle qu'à la troisième réunion ordinaire de l'Association tenue à Lagos en août 1973, le secrétariat avait soumis un rapport sur les réalisations du programme de travail de l'Association pour 1971-1973 (document E/CN.14/AMA/41) contenant les étapes accomplies par le secrétariat sur le sujet en référence après avoir présenté, à la deuxième réunion de l'Association le document E/CN.14/AMA/33, sur l'établissement de systèmes de financement du crédit à l'exportation et d'assurance crédit à l'exportation.

15. Depuis ce temps, deux missions de la CEA ont visité l'Inde en décembre 1973 et la République de Corée en janvier 1974 en vue d'étudier leurs systèmes sur le financement des crédits à l'exportation et d'assurance crédit à

1/ Le document E/CN.14/AMA/55/Rev.1 donne un résumé des discussions et recommandations du séminaire.

l'exportation. Ces missions ont été suivies par deux missions au Kenya et au Nigéria en mars, avril et mai 1974 en vue d'étudier les possibilités d'introduire des systèmes similaires dans ces deux pays. Les missions, après avoir examiné la structure des exportations, le financement disponible actuellement pour elles, et les conditions de paiement y afférentes, ainsi que la structure bancaire dans les deux pays ont recommandé l'introduction d'un système de garantie pour les crédits à l'exportation limité aux banques. Il a été estimé prématuré d'introduire un système d'assurance crédits à l'exportation étant donné que les exportations étaient effectuées entièrement sur la base de lettre de crédit ou de paiement contre documents. Les principes de base d'un système de garantie pour les crédits à l'exportation, et les arrangements institutionnels nécessaires pour l'établissement du système sont inclus dans les rapports présentés au gouvernement du Kenya et du Nigéria.

16. Une étude générale sur le système de financement des crédits à l'exportation convenable pour les besoins des pays africains en voie de développement a été préparée et sera soumise plus tard à la considération des gouvernements membres de la CEA ainsi qu'à l'Association des banques centrales africaines.

## II. Formation et cycles d'études

17. Deux points ont été évoqués dans le programme de travail de l'Association pour 1973-1975 et examinés par le Conseil des gouverneurs :

- a) Le séminaire de l'Association des banques centrales africaines : Un rapport sur ce séminaire est soumis séparément;
- b) La proposition faite à l'Association par "L'Ente Mondiale di cooperazione per i paesi in via di sviluppo - EMCO" pour l'organisation d'une conférence sur le rôle des banques centrales africaines dans le développement et les investissements en Afrique : Cette conférence a été annulée.

## III. Assistance technique et services consultatifs

18. Le document (E/CN.14/AMA/41) soumis par le secrétariat à la Troisième réunion de l'Association tenue à Lagos en août 1973, a rappelé les discussions et les suggestions relatives à ce point qui ont eu lieu à la deuxième réunion de l'Association ainsi que les résultats obtenus par le secrétariat à ce sujet. Le Conseil des gouverneurs a suggéré que le secrétariat continue ses contacts avec les membres de l'Association de façon à connaître leurs possibilités en personnels spécialisés susceptibles d'être mis à la disposition d'autres membres de l'Association. En application à cette suggestion, le secrétariat demandera à nouveau à toutes les banques centrales membres de l'Association des services consultatifs de courte durée.

IV. Etudes des problèmes monétaires internationaux du moment

19. Ce point, ainsi qu'il a été observé par le Conseil des gouverneurs à la réunion de Lagos, a été débattu et étudié dans le cadre des débats et recherches relatifs au premier point.

B. FINANCEMENT DES ETUDES MENEES PAR DIFFERENTES BANQUES CENTRALES

20. La lettre du Président de l'Association des banques centrales africaines datée du 29 juillet 1974 et adressée aux membres de l'Association au sujet de la réunion du Comité exécutif soulève le point sur le financement des études menées par différentes banques centrales africaines dans le cadre du programme de travail de l'Association pour 1973-1975. Ce point est soumis à la considération du Comité exécutif de l'Association en vue de la recherche d'une solution appropriée.

21. Il est à rappeler que les alinéas (d) et (e) du paragraphe 5 du document E/CN.14/AMA/34 sur la création d'une caisse commune pour l'Association stipulent ce qui suit :

- "d) Les fonds disponibles dans la caisse commune contribueront aux dépenses nécessitées par l'organisation des réunions de l'Association, du comité exécutif et de tous autres comités de l'Association ainsi que par l'organisation des cours de formation de l'Association. Au cas où les fonds disponibles ne seraient pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues ou encourues, le solde à couvrir serait partagé également entre les membres.
- "e) Le Conseil des gouverneurs désigne parmi les autres domaines d'activité de l'Association ceux qui peuvent bénéficier éventuellement des fonds disponibles dans la caisse commune de l'Association. Dans tous les cas, les fonds de la caisse commune ne couvrent pas les frais de voyage et de séjour des membres de l'Association."